

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 02.10.2025
Convocation faite
Le 23.09.2025**

**Délibération
N°2025-09-177**

**Modification de la
représentation de la
Communauté au Comité de
Direction de l'Office de
Tourisme Communautaire
(OTC)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Sandrine BOURGEOIS), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2020-07-146 du 27 juillet 2020 désignant les représentants de la Communauté dans les organismes extérieurs, dont le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC),

Vu la délibération 2022-12-220 du 12 décembre 2022 modifiant une première fois la composition de ce comité de direction suite à la démission de M^{me} Angélique WAUTOT remplacée par M^{me} Frédérique CHABOT,

Considérant la démission de M. Sébastien PAULET par courrier du 30 juin 2025, acceptée par le Préfet des Ardennes le 13 juillet 2025,

Considérant la candidature de Mme Virginie ROGISSART,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de procéder à l'élection d'un représentant de la Communauté de Communes au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC), au vote à main levée,
- * **proclame** élue Mme Virginie ROGISSART, représentante de la Communauté au sein de ce comité de direction,
- * **donne délégation** au Président pour modifier le Règlement Intérieur de la Communauté en conséquence et le signer.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

